

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 04 octobre 2022 au Haillan (33)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE.

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES. MM. SEYNAT – LABERNADIE.

Référent Administratif : Geoffrey SAVIGNAT.

Réunion : 11 octobre 2022 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – PREGHENELLA – CLAVIERE – ROULON – ECOBICHON – COUPLET – PETIT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE)

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES. MM. GENESTE – HERAULT – MALBRAND (problème visio)

Référent Administratif : Geoffrey SAVIGNAT

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. du 29/09/2022 confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 8 du 12 juillet 2002.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

SEGONZAC – STADE PAUL VOLLAUD – NNI 163660101 (CFTIS du 29/09/2022)

Cette installation était classée en **Niveau T2 SYN** jusqu'au **24/07/2022**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN** jusqu'au 24/07/2027.

Il est précisé qu'un classement de l'installation en niveau T2, décidé par la C.F.T.I.S., n'implique pas la possibilité d'une compétition en National soumise à d'autres impératifs de capacité de retransmission TV et de sécurité non repris au rapport de visite.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

PUYMOYEN – STADE LIGUE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE – NNI 162710201

Cette installation était classée au **Niveau T4 PN** jusqu'au **20/06/2025**.

Date de mis en service : 27/04/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 27/04/2022 (M. ROULON)

Dans l'attente des tests in-situ de l'installation,

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Prov** jusqu'au **27/04/2032**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

NERSAC – COMPLEXE SPORTIF LA SABLIERE 2 – NNI 162440102

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T6 PN** du propriétaire.

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CERCOUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 170770101

Cette installation est classée **Niveau T4 PN** jusqu'au **09/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**.

Elle demande les documents suivants :

- **AOP**
- **Plan vestiaires**

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

SAINT JUST LUZAC – STADE DES QUATRE MOULINS – NNI 173510101

Cette installation est classée **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle observe la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts inférieure à 2,35m (Art. 3.9.1.2 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Sécurisation incomplète de la main courante aux quatre angles de l'aire de jeu (Art. 6.6.1 des RGs FFF T&IS 2021)**
 - **Elle préconise la réalisation des jonctions manquantes, les liaisons main courante/grillage pare-ballon aux quatre angles de l'installation par l'extension de la main courante existante.**

Elle **confirmera** le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission), **à la remise en conformité des hauteurs sous montants.**

2.3. Changements de niveau de classement

ASNIERES LA GIRAUD – STADE MUNICIPAL – NNI 170220101

Cette installation était classée **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/09/2021**

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**, à la suite des travaux de remise en conformité de l'installation, et des documents fournis :

- *Rapport de Visite levée des non-conformités de J. PREGHENELLA (22/08/2022) mentionnant les nouvelles dimensions de l'aire de jeu (98x59m).*

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

SAINTES – STADE YVON CHEVALIER 1 – NNI 174150101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 13/04/2022, pour une **réfection pelouse et bloc vestiaires** et des documents fournis :

- Plans de l'aire de jeux
- Plan des vestiaires
- Echancier des travaux – **Niveau Travaux (T4)**

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour les **réfections de la pelouse et du bloc vestiaire pour un Niveau T4 PN, sous réserve que l'implantation des bancs de touche joueurs et officiels soit ajoutée au plan fourni et conforme à l'article 3.9.5 du RG FFF T&IS 2021, puis transmise aux services de la CRTIS.**

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU STADIUM – NNI 190310201 (*CFTIS du 20/09/2022*)

Cette installation est classée en **Niveau T4 PSH** jusqu'au **16/02/2027**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T2 PSH** jusqu'au **29/09/2027**, *sous réserve de la mise en place des bancs de touche avant le 31/12/2022 (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.)*.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

BRIVE LA GAILLARDE – PLAINE DE JEUX DE TUJAC SYN 1 – NNI 190310906

Cette installation était classée au Niveau T5 SYN

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T5 SYN** à la suite d'un changement de revêtement, et des éléments transmis :

- A.O.P du 21/09/2022
- Plan du bloc vestiaire
- Tests In Situ du 27/04/2022
- Rapport de Visite du 21/09/2022 (H. CLAVIERE)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

NEUVIC – STADE LYCÉE AGRICOLE – NNI 191480201

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 16/09/2022.
- AOP du 19/09/2022 (300 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN (travaux)** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

SAINT ANGEL – STADE MUNICIPAL – NNI 191800101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 23/08/2022.
- AOP du 23/08/2022 (300 personnes en pourtour)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

SAINT EXUPERY LES ROCHES – STADE MUNICIPAL – NNI 192010101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 23/08/2022.
- Notif Sécurité du 14/08/2002 (300 personnes maxi)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

SAINT JAL – STADE MUNICIPAL – NNI 192130101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 23/08/2022.

- AOP du 26/09/2022 (300 personnes en pourtour)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LIGINIAC – STADE DE LA CROIX DU LAQUAIS – NNI 191130101

Reçu Rapport (H. CLAVIERE) du 26/09/2022 pour retrait de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PEYRABOUT – STADE MUNICIPAL – NNI 231500101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 31/08/2022.

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

JARNAGES – STADE DU CHAUCHET – NNI 231000101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 31/08/2022.

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

FELLETIN – STADE RAYMOND AUGOYARD 2 – NNI 230790102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/12/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 22/08/2022.

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

LA CELLETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 230410101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 30/08/2022.

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

MEASNES – STADE MUNICIPAL – NNI 231300101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 15/11/2021.

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

BUSSIÈRE DUNOISE – STADE MUNICIPAL – NNI 230360101

Cette installation est classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 30/08/2022 pour la **création d'un bloc vestiaire - club house** pour un **Niveau T6 PN** et des documents fournis :

- Lettre d'intention précisant
 - Date de début et fin des travaux
 - Niveau de classement envisagé
 - Le nombre de vestiaires aménagés
- Plan de Masse
- Plan de situation
- Plan du bloc vestiaire :
 - 2 Vestiaires joueurs de 21m² (WC en accès direct)
 - 1 Vestiaire arbitre de 8m² (WC en accès direct)
 - Bloc sanitaire public

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaire – club house Niveau T6 PN**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MARSANEIX – STADE MUNICIPAL – NNI 242580101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/06/2031**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**, à la suite de la création d'un nouveau bloc vestiaires et des éléments transmis :

✓ 4 vestiaires joueurs de 21 m²

- Rapport de Visite de J. COUPLLET du 27/09/2022.

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

LA DOUZE – STADE MUNICIPAL – NNI 241560101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 244510201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau FootA8** et des documents transmis :

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau FootA8** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.



7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°1 – NNI 332810201 (*CFTIS du 27/10/2022*)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **15/10/2022**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 PN** jusqu'au **27/10/2027**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

SAINT ANDRÉ DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 2 – NNI 333660102

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **18/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 14/09/2022

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **04/10/2032** (Date de la Commission).

CARIGNAN DE BORDEAUX – STADE DE REGEON – NNI 330990201

Cette installation était classée au **Niveau T5 SYN** jusqu'au **04/09/2021**.

Date de mis en service : 09/09/2011.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 SYN**, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 08/09/2021 (V. GUICHARD)

Dans l'attente des tests in-situ de maintien de l'installation (04/09/2021),

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Prov** jusqu'au **04/09/2031**.

2.3. Changements de niveau de classement

LANGON – PARC DE SPORTS DURROS – NNI 332270201

Cette installation était classée au **Niveau T5 SYN** jusqu'au niveau 06/12/2027.

Date de mis en service : 13/07/2022

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 SYN à la suite du changement du revêtement de l'aire de jeu**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 09/09/2022

- AOP du 14/02/2008

- Tests in-Situ du 17/08/2022 (LABOSPORT)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **04/10/2032** (Date de la Commission).

ANDERNOS – STADE JACQUES ROSAZZA 3 – NNI 330050103

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **18/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 19/09/2022

- Plan de Masse

- Plan du bloc vestiaires

- Fournir un A.O.P. ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **04/10/2032** (Date de la Commission).

SAINT DENIS DE PILE – STADE BOMALE 2 – NNI 333930102

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **21/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN** prenant en compte l'absence de vestiaires joueurs et arbitres.

À la suite de la visite de M. GUICHARD Vincent (CRTIS), la commission prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation n'est pas, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la clôture et sécurisation pour une installation terrain synthétique en **Niveau T4SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Cahier des charges :

Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu+ football réduit

- Plan de situation

- Plan de masse de l'installation au 1/500ème

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **clôture et sécurisation** pour une installation terrain synthétique en **Niveau T4SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation n'est pas, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la mise en place d'un système de drainage et d'arrosage et de l'installation en **Niveau T4SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Cahier des charges :

Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu+ football réduit

- Plan de situation

- Plan de masse de l'installation au 1/500ème

- Plan d'implantation du drainage

- Plan Arrosage (rainbird)

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **mise en place d'un système de drainage et d'arrosage de l'installation**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 1 – NNI 332360101 (**CFTIS du 29/09/2022**)

La C.F.T.I.S. donne un **avis réglementaire favorable** sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les sanitaires, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un **Niveau T3** selon le Règlement des Terrains et Installations sportives de 2021.

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation n'est pas, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la création d'un bloc vestiaires et club House pour une installation terrain synthétique en **Niveau T4SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Cahier des charges :

Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu+ football réduit

- Plan de situation

- Plan de masse de l'installation au 1/500ème

- Plan des vestiaires et Club house :

4 vestiaires joueurs (25m², 25m², 20m² et 19m²)

2 vestiaires arbitres (12m² et 8m²)

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **la création d'un bloc vestiaires et Club House** pour une installation terrain synthétique en **Niveau T4SYN**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier Mairie de **BORDEAUX** – Demande de dérogation – STADE SUZANNE LENGLEN – Transmis au comité de Direction LFNA

Reçu courrier de la Mairie de **BEGLES** – Éclairage du PLAINE DES JEUX DU HAUT VERDUC 4 – NNI 330390201 - BEGLES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MARTIN D'ONEY – STADE ANDRÉ VIVES 2 – NNI 402740102

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **09/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation du propriétaire.

Elle confirme le classement cette installation en **niveau T5 PN** jusqu'au **04/10/2032**.

YCHOUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 403320101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **28/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation du propriétaire.

Elle confirme le classement cette installation en **niveau T6 PN** jusqu'au **04/10/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENÉ GAILLARD – NNI 791910101 (*CFTIS du 27/10/2022*)

Cette installation est classée **Niveau Travaux (T1 PN)** jusqu'au **31/10/2022**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prolonge le classement de cette installation en **Niveau Travaux (T1 PN)** jusqu'au **30/04/2023 (dernier délai de prolongation)**.

CHAURAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790810101 (*CFTIS du 27/10/2022*)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **31/01/2022**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 PN** jusqu'au **27/10/2027**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

FOMPERRON – STADE MUNICIPAL – NNI 791210101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier Mairie du 29/06/2022, objet : installation n'est plus en service : **RETRAIT**

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ÉCHIRÉ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791090101

Courrier Mairie du 29/09/2022, objet : ARRETÉ MUNICIPAL sur utilisation de l'installation à partir du 03 octobre 2022, pour une durée de 1 mois ½. Info transmise à la Commission Compétition.

CERIZAY – STADE ROGER QUINTARD – NNI 790620101

Courrier Mairie du 04/10/2022, objet : ARRETÉ MUNICIPAL sur utilisation de l'installation jusqu'au 13 octobre 2022. Info transmise à la Commission Compétition.



DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SAINT SAVIN – STADE GEORGES BRIQUET 2 – NNI 862460102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

POITIERS – STADE DES TERRASSES 1 – NNI 861940501

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/09/2022 (P. TEXIER et G. RAVEAU)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

POITIERS – STADE DES TERRASSES 2 – NNI 861940502

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **23/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/09/2022 (P. TEXIER et G. RAVEAU)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

POITIERS – STADE CLOS GAULTIER – NNI 861940301

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 15/09/2022 (P. TEXIER et G. RAVEAU)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

POITIERS – STADE JEAN-LUC GABOREAU – NNI 861940201

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 14/09/2022 (P. TEXIER et G. RAVEAU)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

ST JULIEN DE L'ARS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862260102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 26/07/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

LA TRIMOUILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862730102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNIONS DES 4 ET 11 OCTOBRE 2022 – PV N° 2

PAGE 21/39

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

LIGUGE – STADE MAURICE GIRAULT 2 – NNI 861330102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

POITIERS – STADE DE LA BUGELLERIE – NNI 861940901

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CEAUX EN COUHE – STADE MUNICIPAL – NNI 860430101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/02/2022**.

Courrier Mairie du 15/09/2022, objet : La propriétaire ne souhaite plus le renouvellement de classement de l'installation : **RETRAIT**.

ITEUIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 861130102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier Mairie du 04/10/2022, objet : La propriétaire ne souhaite plus le renouvellement de classement de l'installation : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101 (**CFTIS du 29/09/2022**)

Cette installation est classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **22/07/2026**.

La C.F.T.I.S. donne un **avis réglementaire favorable** sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les buts, les bancs de touches, les bâtiments, les sanitaires, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un **Niveau T3 PN** selon le Règlement des Terrains et Installations sportives de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

LOUDUN – GYMNASSE JEAN TOURET – NNI 861379901 (**CFTIS du 29/09/2022**)

Cette installation est classée en Niveau Futsal 1 jusqu'au 12/03/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau Futsal 1** jusqu'au **29/09/2032**.

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

NIEUL – STADE MICHEL MOREAU 2 – NNI 871070102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial installation en **Niveau T7 PN** et des éléments transmis :

- Rapport de Visite du 05/03/2022 (L. GENESTE)

Elle prononce le classement de cette installation au **Niveau T7 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

COGNAC LA FORET – STADE DES GRILLAS – NNI 870460101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101 (*CFTIS du 27/10/2022*)

L'éclairage de cette installation est classé au **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **27/10/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PUYMOYEN – STADE LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE – NNI 162710201

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

À la suite d'avis préalable favorable du 22/11/2021, la commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,36 (*mini pour E6 ≥ 0,40*)
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,52 (*mini pour E6 ≥ 0,60*)

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **22/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ETAGNAC – STADE LES CASSONNES – NNI 161320101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **14/04/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **24/01/2024** (Date Visite + 2 ans).

RIVIERES – STADE RAYMOND ARRIVÉ – NNI 162800101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **08/03/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX (*mini pour E5 ≥ 200 LUX à maintenir*)
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **04/10/2024** (Date Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAINT AIGULIN – STADE MUNICIPAL – NNI 173090101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/09/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 09/06/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 67m
- Hauteur moyenne de feu : 24,00 m
- 3 projecteurs par mât : PHILIPS -BVP 528 1500 W)
- la température de la couleur : 5000 K
- Implantation : 14,5m ligne de touche et 16,5m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU STADIUM – NNI 190310201 (*CFTIS du 29/09/2022*)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/04/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **02/01/2023**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRÉ PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E4**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 363 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Les résultats photométriques constatés sont conformes avec les attentes réglementaires du Niveau E4. La commission demande **que soit fournie la preuve (courrier avec en-tête mairie) qu'une opération de maintenance a été effectuée sur l'installation, afin de retrouver des résultats photométriques conformes au Niveau E4.**

Elle transmettra à la CFTIS pour décision à la réception de cet élément.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE DE CAMPREAL – NNI 240370101 (**CFTIS du 27/10/2022**)

L'éclairage de cette installation est classé au **Niveau E4** jusqu'au **30/09/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **27/10/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LIMEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 242400101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau E6 LED** et des éléments transmis, à la suite de la demande d'avis préalable du 10/02/2022 favorable pour un **Niveau E6 LED** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 196 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **15/09/2026** (Date visite +4 ans).

MONTPON MENESTEROL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 242940102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau E7** et des éléments transmis :

- Source lumineuse : Iodure Métallique
- Hauteur de feu 16 mètres
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,29
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,52

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **19/09/2024** (Date visite +2 ans).

SAUVEBOEUF - LALINDE – STADE JEAN PEYRIE – NNI 242230101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale éclairage en **Niveau E7** et des éléments transmis :

- Projecteurs THORN MONDIAL
- Source lumineuse : Iodure Métallique
- Hauteur de feu 18 mètres
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 86 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,27
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,45

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **21/09/2024** (Date visite +2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTPON MENESTEROL – GYMNASSE MICHELE MICHEL COUSSET – NNI 242949903

Cet éclairage est classé au Niveau **Efutsal 4** jusqu'au **04/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement d'éclairage en **Niveau Efutsal 3**, suite à une opération de maintenance/réglage, et des éléments transmis :

- Source lumineuse : Tubes fluorescents
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 277 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **19/09/2026** (Date visite +4 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BORDEAUX – MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101 (CFTIS du 29/09/2022)

Cet éclairage était classé **Niveau E1** jusqu'au **28/09/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E1** jusqu'au **29/09/2024**.

LE BOUSCAT – STADE SAINTE GERMAINE 1 – NNI 330690101 (CFTIS du 29/09/2022)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **22/07/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

LIBOURNE – STADE JEAN-ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101 (CFTIS du 29/09/2022)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **22/07/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101 (CFTIS du 29/09/2022)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **03/09/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **29/09/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LE BOUSCAT – PARC DES SPORT DES ÉCUS 2 – NNI 330690402

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

Type source éclairage : Iodure Métallique

- Implantation 4 mâts latéraux (5m LDT)
- 8 projecteurs
- Hauteur de feu 15m

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 81 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,27

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **26/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

LE BOUSCAT – PARC DES SPORT DES ÉCUS 3 – NNI 330690403

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

Type source éclairage : Iodure Métallique

- Implantation 4 mâts latéraux (5m LDT)
- 8 projecteurs
- Hauteur de feu 15 m

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 86 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,23

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,43

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **26/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

LE BOUSCAT – PARC DES SPORT DES ÉCUS 4 – NNI 330690404

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial d'éclairage en **Niveau E6 LED** à la suite de l'**avis préalable du 05/05/2022**, et des résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **26/09/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LIBOURNE – STADE JALOUSIE CLONEL FOURNIER – NNI 332430401

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **26/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** de cet éclairage jusqu'au **21/09/2024** (Date visite +2 ans).

LIBOURNE – STADE JEAN ANTOINNE MOUEIX 2 – NNI 332430102

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **10/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E7**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 99 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,19
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,41

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** de cet éclairage jusqu'au **21/09/2024** (Date visite +2 ans).

CADAUJAC – STADE HENRI PAZOT 1 – NNI 330800101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **10/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** de cet éclairage jusqu'au **16/06/2024** (Date visite +2 ans).

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGEREDE 1 – NNI 335400101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **22/12/2020**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E7**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,22
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,45

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** de cet éclairage jusqu'au **19/09/2024** (Date visite +2 ans).

SADIRAC – STADE DE CRÉON 2 – NNI 333630202

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **06/04/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E7**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 92 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,19
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,43

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** de cet éclairage jusqu'au **20/09/2024** (Date visite +2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **29/06/2024**.

À la suite de travaux de réfection des projecteurs, la commission prend connaissance de la demande de changement de Niveau de l'éclairage pour un **Niveau E6**.

Type source éclairage : Iodure Metallique

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **14/09/2024** (Date visite +2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101

Cet éclairage est classé **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/07/2018 pour un **Niveau E4 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 04/07/2018
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 22 m
- 4 projecteurs par mât OPTIVISION LED BVP528 (1500 Watts)
- Implantation : 9 m ligne de touche et 18 m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E4 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 440 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

- Glare Rating Max : 44,6

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101 (*CFTIS du 29/09/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/07/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

SAINT PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 402790101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **09/08/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 376 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,75
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

SAINT PAUL LES DAX – GYMNASSE DE LINGRES – NNI 402799901

Cet éclairage était classé **Niveau EFutsal 2** jusqu'au **09/08/2022**.

Type source éclairage : Tubes fluorescent.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau EFutsal 2**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 478 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

TARNOS – STADE JEAN ANDRÉ MAYE 2 – NNI 403120102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **13/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **15/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

PISSOS – STADE MUNICIPAL – NNI 402270101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **19/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES



4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BIZANOS – NOUSTE CAMP – NNI 641320101 (*CFTIS du 29/09/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E2** (règlement Ed.2014) jusqu'au **25/02/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **29/09/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LOUDUN – GYMNASSE JEAN TOURET – NNI 861379901 (*CFTIS du 29/09/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau EFutsal 2** jusqu'au **22/06/2019**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 2** jusqu'au **29/09/2024**.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E4**, à la suite du changement complet des lampes, et des documents fournis :

- Formulaire de classement mentionnant les valeurs suivantes :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 340 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS transmet à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860590101

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/10/2023**

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 pour un passage au LED et l'obtention d'un **Niveau E6** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan d'implantation coté
- Une étude photométrique LED en date du 28/07/2022
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 4m LT et 18m LB
 - Hauteur minimum de feu : 18m
 - Nombre total de projecteurs : 12
 - Projecteur ECOblast 5/300 LED
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,9
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 159 LUX
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57
 - U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,74
 - Température de couleur : 5700k
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E6 LED**, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NANTIAT – STADE LE PEU DE CHAUDADE – NNI 871030101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **28/02/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 199 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,10 (**mini pour E5 ≥ 0,50**) – **valeur insuffisante (Art. 3.2 RGs FFF Ecl. 2021)**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,16 (**mini pour E5 ≥ 0,70**) – **valeur insuffisante (Art. 3.2 RGs FFF Ecl. 2021)**

Elle constate des résultats U1h et U2h inférieurs aux seuils minimaux requis pour l'obtention d'un classement.

Elle **suspend** le classement de l'éclairage de cette installation, dans l'attente d'une intervention de remise en conformité de la part du propriétaire. L'ébranchage le long de la ligne de touche du côté des bancs de touche apparaît comme indispensable à un retour en conformité des résultats photométriques.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ISLE – STADE DU GONDEAU – NNI 870750101

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **17/05/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/06/2022 pour un **passage au LED** et l'obtention d'un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation

- Plan coupe transversale de l'installation

- Etude d'éclairage en date du 19/09/2022

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 23,00 m
- 4 projecteurs par mât : Altis LED G4 – 3 modules 432L120 757
- la température de la couleur : 5700 K
- Implantation : 7m ligne de touche et 17 m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 261 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83
- Glare Rating Max : 42

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal des **04 et 11/10/2022** transmis à la CFTIS, validé le **10/11/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »